



Consumer and
Corporate Affairs Canada

Legal Metrology

Consommation
et Corporations Canada

Métrieologie légale

APPROVAL No. - N° D'APPROBATION

E-223 Rev. 2

MAY 23 1989

NOTICE OF APPROVAL

Issued by statutory authority of the Director of the Legal Metrology Branch of Consumer and Corporate Affairs Canada for (category of device):

Electronic Pulse Recorder

APPLICANT / REQUÉRANT:

Sangamo Canada
Div. of Schlumberger Canada Ltd.
215 Laird Drive
Toronto, Ontario
M4G 3X1

MODEL(S) / MODÈLE(S):

Data Star DS-110

NOTE: This approval applies only to meters, the design, composition, construction and performance of which are, in every material respect, identical to that described in the material submitted, and that are typified by samples submitted by the applicant for evaluation for approval in accordance with sections 13 and 14 of the Electricity and Gas Inspection Regulations. The following is a summary of principal features only.

AVIS D'APPROBATION

Émis en vertu du pouvoir statutaire du directeur de la Métrieologie légale, Consommation et Corporations Canada, pour (catégorie d'appareil):

Enregistreur d'impulsions électronique

MANUFACTURER / FABRICANT:

Sangamo Weston Inc.
P.O. Box 48400
Atlanta, Georgia
USA

RATING / CLASSEMENT:

120/240/277 Vac/V c.a. \pm 15%
50/60 Hz
4 channel Form "C" / 4 voies, forme "C"

REMARQUE: Cette approbation ne vise que les compteurs dont la conception, la composition, la construction et le rendement sont identiques, en tout point, à ceux qui sont décrits dans la documentation reçue et pour lesquels des échantillons représentatifs ont été fournis par le requérant aux fins d'évaluation, conformément aux articles 13 et 14 du Règlement sur l'inspection de l'électricité et du gaz. Ce qui suit est une brève description de leurs principales caractéristiques.

SUMMARY DESCRIPTION:

This Notice of Approval consolidates and supersedes all previous issues (E-223 and E-223 Rev. 1) which should be destroyed.

A completely solid state device used to record continuous, detailed time-synchronized consumption data from up to four energy meter pulse initiators of Form A electronic or Form C electronic or mechanical types for billing, the model DS-110 is an expanded version of the Data Star recorder already approved on Notice of Approval E-209 and the DS-100 approved on Notice of Approval E-220.

This device has all the standard and optional features of the DS-100 recorder plus several additional features.

The larger weatherproof enclosure provides more room for field wiring.

A waterproof telephone jack compartment is isolated from the field wiring and recorder circuitry compartment.

Power supply line fuses and a power ON/OFF switch are accessible by opening the exterior front cover as are the battery, battery test button and LED, pulse indicating LED for each channel and the recorder operation indicating LED. The front cover can be sealed by the utility.

Two interior sealable covers protect against unauthorized access to circuitry and connections, and to the DIP switches which shall be set to effectively hardwire line frequency, Dayling Saving/Standard time, number of channels and interval length.

DESCRIPTION SOMMAIRE:

Le présent avis d'approbation réunit et remplace toutes les versions antérieures (E-223 et E-223 Rév. 1) qui doivent être détruites.

Un dispositif entièrement à semiconducteurs utilisé pour enregistrer, aux fins de facturation et par périodes d'intégration se succédant sans interruption, les données de consommation détaillées transmises par un maximum de quatre émetteurs d'impulsions montés sur des compteurs d'énergie, ces émetteurs étant des émetteurs électroniques de forme A ou de forme C, ou des émetteurs mécaniques. Le modèle DS-110 est une version agrandie de l'enregistreur Data Star approuvé en vertu de l'avis E-209 et de l'enregistreur DS-100 approuvé en vertu de l'avis E-220.

Aux caractéristiques standard et facultatives de l'enregistreur DS-100 viennent s'ajouter des caractéristiques additionnelles.

Le boîtier étanche est plus grand; il y a donc plus d'espace pour loger le câblage monté sur place.

Le compartiment étanche logeant le jack de téléphone est isolé du câblage monté sur place et du compartiment contenant les circuits de l'enregistreur.

Les fusibles montés sur la ligne d'alimentation ainsi que l'interrupteur marche/arrêt (ON/OFF) sont accessibles par le couvercle avant extérieur comme le sont la pile, le bouton de vérification de la pile ainsi que la DEL d'état de la pile, la DEL indicatrice d'impulsions associée à chaque voie ainsi que la DEL indicatrice du fonctionnement de l'enregistreur. Le couvercle avant peut être scellé par le service public.

Deux couvercles intérieurs scellables empêchent tout accès non autorisé aux circuits et aux connexions, ainsi qu'aux boîtiers DIL qui doivent être réglés de manière à permettre de fixer par câblage la fréquence de ligne, l'heure normale ou l'heure avancée, le nombre de voies ainsi que la longueur des périodes d'intégration.

In order to prevent reprogramming of the DS-110 Recorder, without breaking the seal, the first switch, SW101-1, shall be closed.

Afin d'empêcher la reprogrammation de l'enregistreur DS-110 sans bris de plomb, s'assurer que le premier interrupteur SW101-1 est fermé.

APPROVAL:

APPROBATION:

The design, composition, construction and performance of the meter type(s) identified herein have been evaluated in accordance with regulations and specifications established under the Electricity and Gas Inspection Act. Approval is hereby granted accordingly pursuant to subsection 9(4) of the said Act.

La conception, la composition, la construction et le rendement du (des) type(s) de compteurs identifié(s) ci-dessus, ayant fait l'objet d'une évaluation conformément au Règlement et aux prescriptions établis sous la Loi sur l'inspection de l'électricité et du gaz, la présente approbation est accordée en application du paragraphe 9(4) de ladite Loi.

The sealing, marking, installation, use and manner of use of meters are subject to inspection in accordance with regulations and specifications established under the Electricity and Gas Inspection Act. The sealing and marking requirements are set forth in specifications established pursuant to section 18 of the Electricity and Gas Inspection Regulations. Installation and use requirements are set forth in specifications established pursuant to section 12 of the said Regulations. Verification of conformity is required in addition to this approval for all metering devices excepting instrument transformers. Inquiries regarding inspection and verification should be addressed to the local inspection office of Consumer and Corporate Affairs Canada.

Le scellement, l'installation, le marquage, et l'utilisation des compteurs sont soumis à l'inspection conformément au Règlement et aux prescriptions établis sous la Loi sur l'inspection de l'électricité et du gaz. Les exigences de scellement et de marquage sont définies dans les prescriptions établies en vertu de l'article 18 du Règlement sur l'inspection de l'électricité et du gaz. Les exigences d'installation et d'utilisation sont définies dans les prescriptions établies en vertu de l'article 12 dudit règlement. Sauf dans le cas des transformateurs de mesure, une vérification de conformité est requise. Toute question sur l'inspection et la vérification de conformité doit être adressée au bureau local de Consommation et Corporations Canada.

MAY 23 1989
MAI

W.R. Virtue

Date

Chief,
Legal Metrology Laboratories

Chef,
Laboratoires de la Métrologie légale

